



certificat de nationalite française

Par **fadila63**, le **01/04/2013** à **22:31**

voilà serait-il possible d'avoir accès à la nationalité fr par filiation paternelle quant mon a la seule preuve de sa nationalité que sa carte d'identité fr plastifiée + un passeport rouge fr fait en 2001 + carte sécurité sociale + prouver qu'il réside en France depuis 2001 donc moi j'ai été en France momentanément et j'ai mes enfants qui sont allés dans les écoles fr pour une durée de 3 mois je voudrais avoir le cnf par possession d'état de français de mon père pour ainsi dire j'ai déjà envoyé un dossier au château des rentiers et j'ai reçu un numéro au préalable ../2010 quelles seront mes chances je vous en prie répondez moi je suis stressé à ce sujet et l'attente est longue

Par **youris**, le **02/04/2013** à **00:00**

bjr,
ce qui est important c'est de connaître la nationalité de votre père à votre naissance et durant votre minorité.
si votre père a acquis la nationalité française alors que vous étiez majeur, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française par filiation.
cdt